

Jeunesse au soleil
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Jeunesse au soleil

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Jeunesse au soleil (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons, de services d'urgence et de collectes de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons, de services d'urgence et de collectes de fonds, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 19 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Jeunesse au soleil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions gouvernementales (note 3)	870 486	885 075
Dons (note 3)	5 215 735	4 096 244
Services d'urgence (note 3)	6 005 347	6 869 993
Collectes de fonds	355 421	388 092
Services communautaires	159 413	107 910
Revenus d'intérêts	443 376	99 218
Produits divers	319 802	314 160
	<u>13 369 580</u>	<u>12 760 692</u>
Charges		
Services d'urgence	9 658 990	10 254 327
Activités liées au camp	118 334	135 450
Services communautaires	768 299	637 704
Activités commerciales	287 423	290 537
Charges administratives	716 728	616 348
Collectes de fonds	93 255	86 182
Frais d'intérêts (note 4)	409 762	280 058
	<u>12 052 791</u>	<u>12 300 606</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement des immobilisations corporelles	1 316 789	460 086
Amortissement des immobilisations corporelles	1 311 473	208 582
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>5 316</u>	<u>251 504</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Jeunesse au soleil
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

			2024	2023
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 916 240	1 338 914	3 255 154	3 003 650
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(632 634)	637 950	5 316	251 504
Investissement net en immobilisations corporelles				
Remboursement de dette à long terme	318 880	(318 880)		
Apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 638 225)	1 638 225		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 387 312	(1 387 312)		
Solde à la fin	1 351 573	1 908 897	3 260 470	3 255 154

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jeunesse au soleil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 316	251 504
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 311 473	208 582
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(678 839)</u>	<u>(112 065)</u>
	637 950	348 021
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>5 914 278</u>	<u>2 335 542</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>6 552 228</u>	<u>2 683 563</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 387 312)</u>	<u>(173 228)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme	(318 880)	(318 880)
Apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>1 638 225</u>	<u>154 255</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 319 345</u>	<u>(164 625)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 484 261	2 345 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>4 997 099</u>	<u>2 651 389</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>11 481 360</u>	<u>4 997 099</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	597 232	4 997 099
Dépôts à terme	<u>10 884 128</u>	<u> </u>
	<u>11 481 360</u>	<u>4 997 099</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jeunesse au soleil

Situation financière

au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	597 232	4 997 099
Dépôts à terme	10 884 128	
Autres créances (note 6)	289 202	95 296
Frais payés d'avance et dépôts	73 451	105 748
Biens détenus aux fins de revente	119 088	
	<u>11 963 101</u>	<u>5 198 143</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	9 685 148	9 460 736
	<u>21 648 249</u>	<u>14 658 879</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	494 470	164 578
Autres apports reportés (note 9)	9 708 306	3 694 650
Tranches de la dette à long terme échéant à moins de un an		
Sujette à renouvellement	5 140 238	5 447 118
Autre		12 000
	<u>15 343 014</u>	<u>9 318 346</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	3 044 765	2 085 379
	<u>18 387 779</u>	<u>11 403 725</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 351 573	1 916 240
Non affecté	1 908 897	1 338 914
	<u>3 260 470</u>	<u>3 255 154</u>
	<u>21 648 249</u>	<u>14 658 879</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme de bienfaisance enregistré non assujéti à l'impôt sur le revenu.

L'objectif principal de l'organisme est de combler les besoins de base des membres de la collectivité en leur fournissant des aliments, des vêtements et des médicaments de secours ainsi que des services de prévention du crime. L'organisme offre également un vaste éventail de programmes sportifs et récréatifs et il exploite un centre de loisirs pour les aînés. Les apports de l'organisme, à l'exception des subventions gouvernementales, proviennent de dons de particuliers, de sociétés et d'organismes sans but lucratif.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Le travail de l'organisme dépend de dons de biens, comme des vêtements, des aliments et des fournitures, et de dons de droits d'utilisation de locaux et de véhicules. Lorsque la juste valeur de ces apports reçus sous forme de biens et de services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier, elle est inscrite dans les états financiers.

L'organisme serait incapable d'exercer ses activités sans l'appui des bénévoles qui lui consacrent un nombre considérable d'heures par année. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	2 et 30 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Matériel roulant, logiciel et aménagement des locaux	3 ans

Le bâtiment en cours de construction sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 30 ans lorsqu'il sera achevé.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Apports		
Subventions gouvernementales		
Fédérales	80 819	120 378
Provinciales	151 753	117 938
Municipales	<u>637 914</u>	<u>646 759</u>
	<u>870 486</u>	<u>885 075</u>
Dons		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	678 839	112 065
Apports reçus sous forme de biens et de services (a)	503 068	324 003
Transfert des autres apports reportés (note 9)	558 979	526 825
Legs testamentaires	492 274	263 827
Autres dons de particuliers, de sociétés et d'organismes sans but lucratif	<u>2 982 575</u>	<u>2 869 524</u>
	<u>5 215 735</u>	<u>4 096 244</u>
Services d'urgence		
Dons de nourriture (a)	<u>6 005 347</u>	<u>6 869 993</u>

(a) Un montant équivalent est inclus dans les charges des services d'urgence.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

4 - FRAIS D'INTÉRÊTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	399 550	266 578
Intérêts sur la marge de crédit	10 212	13 480
	<u>409 762</u>	<u>280 058</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Autres créances	(193 906)	86 131
Frais payés d'avance et dépôts	32 297	(28 169)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	62 231	41 275
Autres apports reportés	6 013 656	2 236 305
	<u>5 914 278</u>	<u>2 335 542</u>

6 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	114 175	31 765
Intérêts à recevoir	105 033	
Autres	69 994	63 531
	<u>289 202</u>	<u>95 296</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	5 754 546		5 754 546	5 833 293
Bâtiments (a)	3 737 389	1 748 504	1 988 885	3 166 001
Bâtiment en cours de construction (b)	1 874 248		1 874 248	372 995
Mobilier et matériel	201 943	198 162	3 781	21 204
Matériel roulant	171 376	160 086	11 290	33 869
Logiciel	91 541	48 876	42 665	
Aménagement des locaux	409 295	399 562	9 733	33 374
	<u>12 240 338</u>	<u>2 555 190</u>	<u>9 685 148</u>	<u>9 460 736</u>

- (a) Au cours de l'exercice, l'organisme a pris la décision de démolir le bâtiment acquis en 2020. L'organisation qui amortissait le bâtiment selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 30 ans l'amortira sur une période de 2 ans. Cette modification a été appliquée prospectivement et a entraîné une augmentation de la dépense d'amortissement de 1 109 768 \$ au cours de l'exercice.

Jeunesse au soleil
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(b) Au cours de l'exercice, l'organisme a capitalisé des coûts de construction, dont un montant de 267 661 \$ (néant au 31 mars 2023) est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

8 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 900 000 \$ auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (7,2 %; 6,7 % au 31 mars 2023). La marge de crédit est garantie par un bâtiment et son terrain, d'une valeur comptable nette de 5 798 549 \$ au 31 mars 2024. À la fin de l'exercice, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée au 31 mars 2023). Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et le prochain renouvellement aura lieu en août 2024.

9 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges spécifiques de fonctionnement qui seront engagées au cours du prochain exercice.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	3 694 650	1 458 346
Apports reçus	8 210 860	2 917 384
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	(1 638 225)	(154 255)
Montant constaté à titre de produits	<u>(558 979)</u>	<u>(526 825)</u>
Solde à la fin	<u>9 708 306</u>	<u>3 694 650</u>

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, taux préférentiel plus 0,35 % (7,55 %; 6,95 % au 31 mars 2023), garanti par une hypothèque de 7 000 000 \$ sur un bâtiment et un terrain ayant une valeur comptable nette de 5 798 549 \$ ainsi que par le cautionnement d'un organisme sous influence notable d'un montant maximum de 6 900 000 \$, remboursable par versements mensuels de 25 573 \$, capital seulement, échéant en juillet 2024 (a)	5 140 238	5 447 118
Emprunt à terme, sans intérêt	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
	<u>5 140 238</u>	<u>5 459 118</u>
Tranches échéant à moins de un an		
Sujette à renouvellement	5 140 238	5 447 118
Autre	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
	<u>5 140 238</u>	<u>5 459 118</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - DETTE À LONG TERME (suite)

(a) Après la date de fin d'exercice, l'emprunt a été renouvelé selon les mêmes modalités jusqu'en mars 2025.

En vertu de la convention de crédit, l'organisme est assujéti à certaines conditions et clauses restrictives.

L'organisme n'a versé aucune contrepartie en échange de ce cautionnement.

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent uniquement des apports reçus en espèces spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont constatés aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	2 085 379	2 043 189
Transfert des autres apports reportés (note 9)	1 638 225	154 255
Montant constaté aux résultats	<u>(678 839)</u>	<u>(112 065)</u>
Solde à la fin	<u>3 044 765</u>	<u>2 085 379</u>

12 - FONDATION JEUNESSE AU SOLEIL

L'organisme exerce une influence notable sur la Fondation Jeunesse au soleil (ci-après « la Fondation ») du fait que l'objectif principal de la Fondation est de remettre une partie ou la totalité de son capital et des produits, de temps à autre, à l'organisme.

13 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Jeunesse au soleil

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

13 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

La marge de crédit et un emprunt à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

14 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme minimum de 506 406 \$ pour des locaux, du mobilier et du matériel.

Le contrat pour les locaux vient à échéance en octobre 2025, tandis que les contrats pour le mobilier et le matériel viennent à échéance à différentes dates jusqu'en juin 2027.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 316 189 \$ en 2025, à 183 459 \$ en 2026, à 5 792 \$ en 2027 et à 966 \$ en 2028.